



**Les
Petits
Frères** Pour un
grand âge
bien entouré

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les Petits Frères, la FADOQ et la Coalition pour la dignité des aînés soulignent l'urgence d'augmenter le montant de la prestation de décès

Un montant fixe nettement insuffisant et inchangé depuis 1998

Montréal, le 1er avril 2026 – Alors que le coût de la vie augmente toujours plus rapidement, de plus en plus de Québécois-es terminent leur vie sans pouvoir bénéficier d'une sépulture digne, leurs cendres étant parfois regroupées dans des fosses communes. Face à cet enjeu préoccupant qui touche principalement les personnes âgées, l'organisme Les Petits Frères se joint à la FADOQ et à la Coalition pour la dignité des aînés pour réclamer l'augmentation du montant fixe de la prestation de décès versée par le Régime des rentes du Québec (RRQ), qui demeure inchangé depuis près de 30 ans.

Une prestation jamais ajustée depuis 1998

De nature variable selon les cotisations versées au RRQ jusqu'à la fin des années 90, le montant de la prestation de décès a été établi à une valeur fixe de 2 500 \$ en 1998 et n'a jamais été augmenté depuis. Le coût de la vie, par contre, a connu une hausse constante au cours de cette période et celle-ci s'est récemment accélérée, ajoutant à l'urgence de la situation. Aujourd'hui, le coût minimal des funérailles dépasse 4 000 \$ et atteint souvent plus de 7 000 \$. La prestation actuelle de 2 500 \$, une fois les frais et taxes appliqués, est nettement insuffisante.

« De plus en plus, les héritiers ou l'entourage des personnes décédées n'ont plus les moyens de leur assurer une sépulture digne de ce nom. Dans ce cas, les corps sont incinérés par l'État qui ajoute leurs cendres à des fosses communes. Cette situation est inacceptable dans une société où le nombre de décès excède désormais le nombre des naissances », commente Catherine Harel Bourdon, présidente-directrice générale des Petits Frères.

Une hausse possible sans incidence sur le budget de l'État

Les Petits Frères, la FADOQ et la Coalition pour la dignité des aînés demandent au gouvernement d'augmenter cette prestation à 5 000 \$ et de l'indexer annuellement. Alors que nous sommes en période de coupes budgétaires, l'avantage de cette demande réside dans le fait qu'il est possible d'y répondre sans affecter le bilan du gouvernement. Le Régime des rentes du Québec dispose en effet d'une réserve suffisante pour absorber une telle hausse, sans compromettre son équilibre. Le gouvernement annonçait d'ailleurs récemment une baisse du taux de cotisation de 0,2 % qui équivaut à environ 2,5 fois le coût de l'augmentation demandée.

« La prestation de décès ne répond plus aux réalités actuelles. Les familles et les personnes endeuillées se retrouvent ainsi avec une charge financière, administrative et mentale accrue dans un contexte déjà difficile. D'autres organismes québécois, comme la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), offrent des indemnités funéraires nettement supérieures », affirme Yves Bouchard, président de la FADOQ.



**Les
Petits
Frères** Pour un
grand âge
bien entouré

« Il est temps que le gouvernement reconnaisse la réalité de 2026. Pendant que le coût des funérailles a presque triplé, la prestation de décès est restée figée dans le temps. Nos aînés méritent mieux que des fosses communes », estime Micheline Germain, co-porte-parole de la Coalition pour la dignité des aînés.

Un enjeu appelé à s'aggraver

Le Québec comptera plus d'un million de personnes âgées de 75 ans et plus d'ici 2030. Sa démographie figure parmi les plus vieillissantes au monde et, pour la première fois, le nombre de décès a dépassé celui des naissances cette année. La hausse importante du nombre de corps non réclamés est pour sa part largement documentée. Nos organismes sont aux premiers rangs pour constater les effets de ces changements inévitables qui affecteront notre avenir collectif.

Nous nous targuons de vivre dans une société relativement riche et prospère selon les standards internationaux. Il est absolument inconcevable que nous ne soyons pas en mesure d'assurer un rite funéraire et une sépulture dignes de ce nom à l'ensemble de nos citoyen·nes. Hausser le montant de la prestation de décès n'est pas un luxe, il s'agit d'un strict minimum pour préserver la dignité humaine.

À propos des Petits Frères

Depuis 1962, Les Petits Frères ont pour mission de briser l'isolement des personnes seules du grand âge en créant autour d'elles une famille engagée et fidèle. Actif dans 12 régions du Québec, l'organisme est le seul à accompagner les personnes âgées jusqu'à la fin de leur vie, peu importe leur condition. Âgés en moyenne de 85 ans, ces « Grandes Amies » et « Grands Amis », comme les surnomment affectueusement les bénévoles, bénéficient d'un réseau de soutien pendant une moyenne de quatre ans, mais parfois jusqu'à plus de dix ans.